



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3677

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour leurs actions 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3677

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour leurs actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par sa délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020. Dans son 5^{ème} axe, elle prévoit de poursuivre les partenariats avec les organisations professionnelles agricoles.

En complément de la Chambre d'agriculture du Rhône, plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.) dans le cadre de projets de développement particuliers (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ventes en paniers, etc.), pour sensibiliser les consommateurs, lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique ou en accompagnement d'installation hors cadre familial dans le cadre d'espaces tests agricoles.

Du fait de leur expertise, ils accompagnent également efficacement la Métropole dans la réalisation de ses projets comme, notamment, l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine à l'horizon 2019.

La Métropole soutient ces organisations agricoles depuis plusieurs années et il est proposé au Conseil de poursuivre cet accompagnement dont les actions concourent à atteindre les objectifs de la politique agricole métropolitaine.

I - Chambre d'agriculture du Rhône

La Chambre d'agriculture du Rhône est le principal organisme d'accompagnement des agriculteurs dans les différentes étapes de leur activité. Le partenariat développé entre la Métropole et la Chambre d'agriculture s'articule autour, d'une part, d'actions communes avec le territoire du Rhône et, d'autre part, d'actions spécifiques au territoire métropolitain.

Concernant les actions communes avec le territoire du Rhône, il est proposé en 2019 de les structurer autour de la politique agricole métropolitaine 2018-2020, en les organisant autour de 3 axes :

- des produits à plus forte valeur ajoutée et davantage consommés localement :

. la Chambre d'agriculture propose des actions d'accompagnement à la conversion en bio des agriculteurs, et de conseil aux agriculteurs déjà en agriculture biologique, ainsi qu'un appui aux démarches de signes officiels de qualité et d'indications géographiques, ou de valorisation territoriale. Pour développer les circuits courts et de proximité, la Chambre d'agriculture prévoit des actions telles que le salon Planète Appro en mars, la réalisation de formation professionnelle pour commercialiser les produits, le recensement des exploitations en circuits de proximité, et l'accompagnement des démarches de certification environnementale ;

- la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi :

. des actions sont prévues pour préserver le foncier dans le cadre du suivi des procédures foncières ainsi que des projets d'aménagement, et du suivi des permis de construire en zone agricole, mais également pour inciter à la transmission des bâtiments techniques. La Chambre d'agriculture poursuivra aussi ses actions en matière d'accompagnement à l'installation et à la transmission ; elle suivra les 2 premières années des installés hors cadre familial ou en société. Des actions sont également prévues pour mettre en relation employeurs et demandeurs d'emploi, et favoriser le recours à une main d'œuvre locale qualifiée ;

- préserver l'outil de production et la diversité des productions :

. pour accompagner la modernisation des exploitations et leur prise en compte de la dimension environnementale, la Chambre d'agriculture travaillera sur les changements de pratiques d'entretien des sols et de protection des plantes, réalisera des diagnostics d'autonomie alimentaire auprès des exploitants, soutiendra le réseau des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et accompagnera les exploitations dans la production d'énergie et les économies d'énergie. Des actions sont également prévues pour limiter l'impact des aléas climatiques (systèmes paragrêle collectifs, etc.).

Les actions spécifiques au territoire métropolitain permettront d'assurer une animation territoriale pour l'appui à l'émergence de projets et l'accompagnement des actions spécifiques de la collectivité. En 2019, ces actions s'inscriront dans le cadre du projet politique de la Métropole, et permettront de poursuivre une partie des missions assurées jusqu'en 2016 dans le cadre de la convention d'animation de l'association du projet stratégique agricole et de développement rural et de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise. Certaines actions prévues sur le territoire de la Métropole en 2019 sont financées par ailleurs et donc n'apparaissent pas ici.

Il s'agira de :

- augmenter la valeur ajoutée dans les exploitations et la part des produits cultivés et consommés sur le territoire par des actions de développement des circuits courts et filières de proximité (projets individuels ou collectifs, accompagnement des cantines scolaires de 3 collèges en régie de la Métropole pour un approvisionnement local, accompagnement de la Métropole dans l'élaboration de la stratégie alimentaire) par la sensibilisation du grand public à l'agriculture périurbaine, etc.,

- soutenir la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi, en agissant pour la préservation du foncier agricole, en accompagnant les candidats à l'installation et en incitant les cédants à la transmission des exploitations,

- préserver l'outil de production et la diversité des exploitations présentes sur le territoire, principalement par l'accompagnement et l'animation de la démarche PENAP de la Métropole (information et accompagnement des agriculteurs à l'émergence de projets, instruction des dossiers, etc.). La Chambre d'agriculture participera également au plan de lutte contre l'ambrosie et au plan de sauvegarde de l'œdicnème criard,

- développer l'adoption de pratiques agro-écologiques comme levier de développement, par l'accompagnement de projets individuels ou collectifs, la promotion de la mise en place de corridors écologiques, et l'identification du potentiel de production photovoltaïque des exploitations de l'agglomération lyonnaise,

- préparer l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole, via l'implication de la Chambre d'agriculture au sein du réseau Terres en ville, et la participation à des projets de recherche sur le territoire comme Ecostack et "Filière de proximité Vaulx en Velin".

Le coût total de ces actions est estimé à 2 128 556,75 € TTC, dont 2 050 393 € pour les actions communes avec le territoire du Rhône et 78 163,75 € pour les actions spécifiques au territoire de la Métropole. Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions communes avec le territoire du Rhône	2 050 393	État hors compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR)	100 300
		État/CASDAR	162 810
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	100 245
		Département du Rhône	500 000
		Métropole de Lyon	42 776
		collectivités locales hors Métropole	46 700
		bénéficiaires	420 377
		autofinancement	677 185
<i>sous-total</i>	<i>2 050 393</i>	<i>sous-total</i>	<i>2 050 393</i>
actions spécifiques au territoire de la Métropole	78 163,75	Métropole de Lyon	55 277
		autofinancement	22 886,75
<i>sous-total</i>	<i>78 163,75</i>	<i>sous-total</i>	<i>78 163,75</i>
Total	2 128 556,75	Total	2 128 556,75

La participation de la Métropole est de 42 776 € pour les actions communes avec le territoire du Rhône et 55 277 € pour les actions spécifiques au territoire de la Métropole, soit un total de 98 053 €. Cela correspond au maintien de la subvention attribuée en 2018 (98 053 €).

En 2018, cette participation a permis de contribuer :

- à la protection du foncier,
- à garantir la durabilité territoriale des exploitations,
- à faciliter les transmissions et les installations, l'emploi et à accompagner les publics fragiles,
- au développement économique des exploitations,
- à la préservation et la restauration des continuités écologiques,
- au mieux vivre ensemble en améliorant les liens entre milieu urbain et milieu agricole, notamment via une opération test de communication sur les pratiques agricoles (en matière de maîtrise du ruissellement et de l'érosion), et de la sensibilisation des habitants à travers les projets nature, l'accueil du public sur les fermes, etc.

II - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes

Par délibération du Conseil n° 2017-2227 du 18 septembre 2017, la Métropole a approuvé une convention de partenariat avec la SAFER pour la préservation du foncier agricole et naturel sur la période 2017-2020. En complément de cette convention pluriannuelle, les parties ont décidé de signer chaque année une convention financière et technique pour régler les modalités financières du programme d'actions de l'année.

Pour l'année 2019, il est proposé que les missions mises en œuvre par la SAFER soient les suivantes :

- les missions liées au concours technique conformément à l'article R 141-2 du code rural et de la pêche maritime (veille foncière opérationnelle et bilan de l'activité foncière sur les espaces agricoles et naturels, régulation des prix du marché avec exercice du droit de préemption SAFER, portage foncier),
- l'information de la Métropole concernant les terrains détenus par la SAFER (acquisition par la Métropole, acquisition par un tiers, information de la Métropole en cas d'acquisition par un tiers),

- l'animation foncière,
- la mise en œuvre d'une intervention spécifique de la SAFER dans les périmètres de PENAP,
- la réalisation d'un bilan et d'une analyse du marché foncier rural métropolitain.

Le montant des dépenses à engager par la Métropole, au titre de la convention avec la SAFER pour l'année 2019, est estimé à environ 35 275 €HT sur un budget total de 43 050 €HT établi de la manière suivante :

Actions	Montant (en €)	Part SAFER (en €)	Part Métropole de Lyon (en €)
veille foncière opérationnelle	16 450	4 000	12 450
régulation des prix du marché (exercice du droit de préemption)	11 400	3 775	7 625
portage foncier	13 200	0	13 200
information de la Métropole de Lyon	2 000	0	2 000
Total	43 050	7 775	35 275

Pour mémoire, en 2018, le montant total engagé par la Métropole s'élevait à 25 750 €.

III - Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône

Le recensement général agricole de 2010 montre que près de 90 exploitations sur les 350 recensées sur le territoire métropolitain pratiquaient une activité d'élevage, que ce soit du bovin-lait, du bovin-viande, du caprin, de l'ovin, de la volaille ou même de l'équin. La prévention des maladies au sein des élevages participe à la garantie d'une production de produits frais bruts (lait, viande) ou transformés (fromage, charcuterie) de qualité.

Le GDS du bétail du Rhône, association loi 1901, a été créé dans les années 1950 à l'initiative des éleveurs, des services vétérinaires et des vétérinaires praticiens, qui sont des collaborateurs du service public de la santé animale et de la sécurité sanitaire. Son activité, à l'image des autres GDS de France, s'est diversifiée en proposant des plans de lutte et de certification contre les maladies animales (para tuberculose, varron, etc.), des actions de formation des éleveurs, des appuis individuels de conseil, des actions sur la qualité sanitaire des produits, une intégration de toutes les espèces animales (ruminants, abeilles, porcs, chevaux, etc.).

Des filiales sont souvent associées aux GDS offrant des services de soins et d'hygiène (parage des bovins, dératissage, désinfection, qualité de l'eau, ambiance des bâtiments, etc.).

Parmi l'ensemble des missions menées par le GDS du bétail du Rhône, il est proposé d'accompagner :

- le contrôle des maladies réglementées à prophylaxie obligatoire avec, en particulier, la constitution d'une section avicole (pour le risque salmonelle) et la formation des éleveurs de porc à la biosécurité, en prévention du risque de peste porcine africaine (PPA),
- la prévention et le contrôle des maladies de 2^{ème} et 3^{ème} catégories à prophylaxie non obligatoire susceptibles de faire courir un risque économique et commercial aux exploitations d'élevage, avec comme mesure phare l'adoption des boucles Bovine viral diarrhea (BVD) sur les veaux naissants, et un travail d'information et de coordination technique avec les partenaires (laboratoire, vétérinaires),
- le maintien de la qualité des laits et fromages fermiers par un appui complet aux producteurs (technologie, réglementation, risques sanitaires, etc.),
- la formation collective des éleveurs au développement de leurs compétences et de leur autonomie dans la gestion de la santé des troupeaux,
- l'appui technique aux jeunes installés pour les accompagner dans la mise en place des routines de surveillance des risques sanitaires,
- l'accompagnement de la filière apicole autour de 3 facteurs de risques, l'aethina tumida (petit coléoptère de ruche), le varroa et la surveillance de l'arrivée du frelon asiatique,

- la création de la section avicole du GDS du bétail du Rhône, dont l'objectif est de fédérer les éleveurs du département, de les accompagner sur les aspects techniques, sanitaires, et d'être un interlocuteur de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) sur les questions réglementaires,

- la construction des projets de l'association Rhône Terre d'éleveurs, née fin 2018 du partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône et Rhône Conseil élevage.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2019, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 820 000 € TTC, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions communes avec le territoire du Rhône	820 000	Métropole de Lyon	27 416
		Département du Rhône	301 000
		éleveurs	491 584
Total	820 000	Total	820 000

La participation financière de la Métropole proposée s'élève à 27 416 €.

En 2018, la participation de la Métropole s'élevait à 27 324 €. Elle a permis de poursuivre les campagnes de prophylaxie dans les élevages, les visites sanitaires des élevages, l'accompagnement des éleveurs et l'appui aux jeunes installés, le développement d'un appui important auprès des producteurs de fromages fermiers et le renforcement de l'accompagnement des apiculteurs. Les taux de réalisation des prophylaxies obligatoires ont été jugés bons et stables par la DDPP et le réseau régional des GDS a obtenu sa nouvelle accréditation en tant qu'organisme à vocation sanitaire. En un an, on est passé de 87 % à 93 % de cheptels qualifiés, et de 400 bovins positifs pour la rhinotrachéite infectieuse bovine à une centaine en septembre 2018, dans une vingtaine de cheptels.

IV - Comité d'action juridique (CAJ) du Rhône

Cette association, créée en 2008, a pour objet l'accès au droit dans le monde rural et périurbain. Elle s'adresse principalement aux agriculteurs confrontés à des problèmes juridiques. Elle s'intéresse à toutes les questions juridiques concernant ses adhérents, qu'il s'agisse de problèmes liés au foncier, à l'urbanisme, à la protection sociale, aux aides agricoles, aux litiges avec l'administration, à un fournisseur ou à un voisin. L'association apporte un conseil juridique participatif et collectif, portant d'abord sur les actions de médiation avant d'être plus juridique. Sur le territoire métropolitain, les problèmes rencontrés concernent plutôt des conflits de voisinage liés à l'activité agricole (bruits, odeurs, etc.), des conflits de droit de passage et de servitude, des besoins de sécurisation de l'outil de travail (bail, etc.).

Le CAJ du Rhône organise des accueils téléphoniques, des accueils en permanence, des actions d'appui à la rédaction de documents juridiques ou judiciaires (bail, saisines, etc.) et défend les intérêts des agriculteurs devant certains tribunaux (tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de la sécurité sociale) ou les oriente vers des professionnels. L'association est également un partenaire de la SAFER dans les actions de préemption ou de rétrocession.

Pour mémoire, la participation de la Métropole aux actions du CAJ était de 3 000 € TTC en 2018. Le coût total des actions pour l'année 2019 est identique à l'année précédente : il est estimé à 3 600 € TTC pour le territoire métropolitain, avec une participation de la Métropole à hauteur de 3 000 €.

V - Solidarités paysans Rhône-Alpes

L'association Solidarité paysans Rhône-Alpes intervient sur les départements du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Cette association de 120 adhérents a pour but d'accompagner les agriculteurs de l'Ain, du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.). L'action est basée sur un accompagnement socio-professionnel réalisé par des équipes de 2 bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadrée par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes, l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes. Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin

d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Enfin, elle travaille à développer le réseau de bénévoles.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2019, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 113 500 € TTC.

La participation du Département du Rhône est de 49 390 € TTC, les autres financements viennent des organismes sociaux, des assureurs, etc.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 3 000 € TTC, comme en 2018. En 2018, cette participation a permis d'accompagner 130 exploitations dans le Rhône et l'Ain, dont 72 dans le Rhône (exploitations en difficulté en hausse de 9 % par rapport à 2017). Ce sont 76 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile.

VI - Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

L'ARDAB est une association à but non lucratif regroupant des agriculteurs du Rhône et de la Loire majoritairement engagés en agriculture biologique. Fin 2017, l'association, créée en 1986, comptait 380 adhérents dont la moitié est dans le Département du Rhône : 260 exploitations du Rhône sont en agriculture biologique, dont 23 sur le territoire de la Métropole.

Les missions de l'ARDAB sont de diffuser des informations sur l'agriculture biologique à destination des professionnels et du grand public, de proposer et d'animer des formations spécifiques pour les agriculteurs biologiques, d'accompagner les conversions à l'agriculture biologique, de mettre en réseau ses adhérents, d'accompagner des projets collectifs de territoire et, enfin, d'apporter un appui aux filières et, tout particulièrement, de faire progresser l'introduction de produits bio en restauration hors foyer (RHF).

En 2018, l'association a ouvert son conseil d'administration à de nouveaux collègues issus de la société civile (associations de consommateurs, de protection de l'environnement) et d'autres partenaires (notamment les établissements de formation agricole).

En 2019, l'ARDAB souhaite développer un programme d'actions spécifiques au territoire métropolitain portant sur :

- le développement des circuits courts : il s'agit d'augmenter la valorisation économique permise par les produits bio en circuits courts et d'alimenter l'observatoire économique de la région en mesurant l'adéquation entre les besoins et les volumes disponibles. Pour cela, l'ARDAB propose un appui individuel et collectif des producteurs en circuits courts. Elle les accompagne pour leurs méthodes de commercialisation, elle appuie la création ou la revitalisation de marchés biologiques. L'ARDAB va s'investir également dans le projet de pôle territorial de coopération économique porté par l'initiative PIRAT, et souhaite accentuer en 2019 le travail d'approvisionnement local des magasins bio en partenariat avec Cluster Bio,

- le développement de la RHF, avec pour objectifs d'accompagner à la fois les fournisseurs et les établissements dans l'introduction de produits bio locaux au sein de la restauration collective, de développer le projet Manger bio local en entreprise (MBLE) dans la région, et de valoriser et mutualiser les actions dans la restauration collective à l'échelle régionale,

- le développement de la RHF dans les collèges, avec l'accompagnement des collèges en régie directe de la Métropole pour s'approvisionner en produits bio locaux. La méthodologie proposée se décline en 3 volets :

- . l'accompagnement personnalisé de chaque établissement, comprenant la rencontre avec le groupe projet de chaque établissement, le diagnostic de l'ARDAB et la phase-test par le groupe-projet,

- . l'accompagnement pédagogique des collèges, avec l'organisation d'une action comme un atelier de formation pour les cuisiniers ou la diffusion d'outils de communication pour les selfs,

- . la coordination générale du projet avec la Métropole et les collèges concernés. Cinq collèges ont déjà été identifiés comme étant en mesure de démarrer cet accompagnement : Bellecombe, Jean Charcot, Honoré de Balzac, Théodore Monod et Jean-Jacques Rousseau ;

- la promotion de l'agriculture bio à travers le guide des bonnes adresses bio, et le développement en 2019 d'un annuaire en ligne géo-localisé Bon plan bio à l'échelle régionale avec la Fédération régionale des agriculteurs bio,

- la promotion de la bio avec l'organisation d'événements comme la fête du lait bio, les Estivales bio, ou l'opération "Manger bio et local c'est l'idéal".

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 79 038 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 27 090 €

Le plan de financement pour 2019 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
développement circuits courts	25 850	Métropole de Lyon	27 090
développement de la RHF en bio (actions transverses)	14 910	Département de la Loire	15 560
développement de la RHF en bio collèges (Métropole)	11 928	Département du Rhône	18 000
promotion de la bio - guide bio et bons plans bio	14 910	Région Auvergne-Rhône-Alpes	9 980
promotion de la bio - événements	11 440	État	4 920
		autofinancement	3 488
Total	79 038	Total	79 038

Pour mémoire, en 2018, la subvention métropolitaine était de 26 899 €

Cette participation a permis :

- le développement des surfaces en agriculture biologique, notamment, par l'organisation de cafés installation avec l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR) du Rhône et la participation au forum sur l'installation en agriculture du réseau Inpact, et par l'appui aux espaces-tests agricoles,
- le développement des circuits courts : organisation de commandes groupées d'outils de marché pour les producteurs (sacs kraft, piques prix, ardoises de marché), traitement des demandes des circuits de commercialisation souhaitant développer la part de bio et local dans leur offre, accompagnement des producteurs souhaitant développer les circuits courts (16 demandes et 6 producteurs accompagnés dans leur recherche de débouchés),
- la structuration des filières d'approvisionnement en bio pour la RHF : rencontres avec des collectivités et des acteurs du territoire, préparation des rencontres "20 % de produits bio en restauration collective, c'est possible" programmées début 2019, etc.,
- l'accompagnement de la restauration des établissements de la Métropole :
 - . participation aux réunions collectives, rencontres avec l'hôpital gériatrique d'Albigny sur Saône, le lycée agricole de Saint Genis Laval, le collège Paul Eluard de Vénissieux, la Péniche du Val de Rhône, et avec des Communes (Feyzin et Pierre Bénite),
 - . suivi et accompagnement du collectif de communes des Monts d'Or ;
- la communication et la promotion de la bio auprès des citoyens, à travers le guide des bonnes adresses bio, la fête du lait bio, la campagne "Manger bio et local c'est l'idéal", la fête des récoltes, la fête de l'agriculture des Monts d'Or, différents salons (Aujourd'hui pour demain, Primevère), des émissions de radio ou télévision, le développement de l'outil en ligne Le Bon plan bio pour géo-localiser l'offre de produits bio du territoire, etc.

VII - ADDEAR

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectif de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes. Pour cela, elle mène des actions de promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme), des actions d'accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la halle d'Oullins et elle est un membre du collectif "Raccourci"), des actions d'accompagnement à l'installation (espaces-tests agricoles, entreprises localement innovantes), des actions d'accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

Cette année, l'association se propose de développer sur le territoire métropolitain :

- l'organisation de l'opération "de ferme en ferme" les 27 et 28 avril 2019. Cet événement, qui a lieu simultanément dans 20 départements français, est une occasion privilégiée de rencontres entre producteurs et consommateurs pour voir et comprendre les modes de productions agricoles et rencontrer ceux qui font de la terre une passion,

- l'organisation d'opérations d'accueil collectif en matinée sur le territoire de la Métropole, et d'accompagnement individuel de porteurs de projet sur le territoire métropolitain (4 projets avec foncier identifié, et 21 porteurs de projet en recherche de foncier sur la Métropole),

- l'organisation d'actions de mise en réseau avec l'organisation de journées collectives, comme un café "rencontre-recherche d'associé(e)s" à l'automne, et l'accompagnement de communes ou intercommunalités souhaitant créer les conditions d'une dynamique d'installation/transmission,

- l'aide à l'émergence de lieux tests agricoles et l'accompagnement des porteurs de projet en test,

- l'accompagnement de projets collectifs de circuits courts en émergence, portés par des exploitants agricoles comme par d'autres porteurs de projet,

- la formation à l'émergence pour les porteurs de projet à l'installation, avec 2 cycles de formation au printemps et à l'automne 2019, pour trouver les statuts adaptés à son projet d'installation et se repérer dans les démarches (3 jours), s'approprier le chiffrage de son projet, et comprendre les règles du foncier agricole. Pour cette action, l'ADDEAR demande un soutien exceptionnel de 7 000 € de la Métropole en 2019 pour faire face au retrait brutal de VIVEA sur le financement de la formation des candidats à l'installation.

Le coût total de toutes ces actions spécifiques au territoire de la Métropole est estimé à 32 850 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 800 €.

Le plan de financement pour 2019 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
opération "de ferme en ferme"	3 750	Métropole de Lyon	20 800
animation et accompagnement des espaces tests agricoles	11 100	autofinancement	7 250
accompagnement des projets collectifs	2 400	participation des stagiaires	4 800
formation pour les porteurs de projets à l'installation	15 600		
Total	32 850	Total	32 850

La participation 2018 de la Métropole, qui s'élevait à 13 680 €, a permis de réaliser les journées Rhône Loire - de ferme en ferme qui, au total, ont accueilli près de 44 804 visiteurs, avec une fréquentation 2 fois plus forte sur les fermes métropolitaines (6 607 visiteurs sur les 5 fermes participantes, avec une moyenne de 1 321 visiteurs par ferme). Concernant l'accompagnement et l'accueil à l'installation/transmission, l'ADDEAR a organisé 6 séances d'accueil collectif regroupant 34 porteurs de projet, et a accueilli en tout plus de 80 nouveaux porteurs de projet, dont 42 % habitant le territoire métropolitain. Huit d'entre eux ont un projet d'installation sur la Métropole, dont 5 sont en recherche de foncier. 100 % des projets sont en bio et 90 % des projets correspondent à des installations hors cadre familial. 23 installations ont été accompagnées, dont 16 dans le Rhône. De plus, 3 cafés installation/transmission ont été organisés avec 150 participants.

L'ADDEAR a accompagné une personne souhaitant créer une épicerie bio, ainsi que la Cuisine itinérante et la Rue des producteurs dans leur recherche de producteurs locaux.

VIII - Réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Le réseau AMAP AuRA est la nouvelle dénomination de l'association Alliance paysans écologistes consommateurs créée en 2002. Par ses nombreuses actions de mise en réseau des consommateurs et des producteurs, le réseau des AMAP accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables. Le réseau compte 52 producteurs adhérents distribuant leurs produits sur le territoire métropolitain et environ 3 600 foyers bénéficiaires, soutenant une "agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local". On compte sur la Région AuRA plus de 700 producteurs en AMAP, représentatifs de l'ensemble des productions (avec une forte proportion en

maraîchage), qui ont permis à environ 11 000 foyers de consommateurs de se remettre en lien avec la production.

En 2018, le soutien de la Métropole aux activités du réseau AMAP s'élevait à 42 859 €. Cet accompagnement a permis au réseau de poursuivre le développement de l'outil de gestion Clic'AMAP, de créer un canevas de sites internet pour les AMAP hébergés par le réseau, de mener une étude faisabilité pour intégrer une fonctionnalité de paiement dématérialisé sur Clic'AMAP, de développer l'application mobile "Amapez-vous" en reliant l'outil avec Clic'AMAP, et d'accompagner les producteurs à la prise en main de ces outils web. Le réseau AMAP a accompagné 20 nouveaux producteurs en 2018 à entrer en AMAP, ainsi que 5 créations d'AMAP, et a participé à plusieurs forums installation-transmission agricole dans des établissements scolaires de la région en partenariat avec le CELAVAR Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA). Le réseau a également poursuivi l'accompagnement de 10 maraîchers du Rhône et de la Drôme dans le projet SENS'AB qui s'intéresse à la sélection participative de semences paysannes de variétés potagères, et qui a été soutenu par la Fondation de France en 2018.

Le réseau a lancé un grand travail autour du thème de l'élevage paysan et a organisé plusieurs rencontres sur les territoires en 2018 pour ouvrir des espaces de dialogue entre éleveurs, consommateurs, élus sur des sujets de société liés à l'élevage. Une série "Élevage paysan, la 3^{ème} voie" disponible sur YouTube en 3 épisodes d'une dizaine de minutes chacun, a été réalisée grâce aux témoignages d'éleveur/ses en AMAP. Plusieurs thèmes sont abordés : relocalisation des outils d'abattage, transformation et commercialisation, lien de confiance avec les consommateurs, lien à la nature, dignité animale, agro-écologie, changement des pratiques d'alimentation, etc.

Le réseau a mené un travail important sur le public 18-30 ans avec des enquêtes sur leur alimentation et le développement d'outils pour les sensibiliser (vidéo, guide de la création d'AMAP étudiante, événements sur campus, etc.).

Pour 2019, le réseau AMAP AuRA souhaite poursuivre :

- le développement d'outils performants et l'analyse de données à travers :

. un outil statistique sur Clic'AMAP pour récolter des données sur le profil des amapiens et le poids agricole et alimentaire des AMAP sur la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

. un module sur Clic'AMAP à destination des AMAP étudiantes,

. le développement de "Amapez vous" et des autres outils web ;

- l'accompagnement individuel et collectif des producteurs, principalement ciblé vers les maraîchers et les éleveurs.

Cette année, le réseau AMAP AuRA souhaite animer et diffuser une campagne de sensibilisation large autour de l'élevage, face aux interrogations que ce thème suscite dans la société. Un groupe de travail partenarial sur cette campagne grand public devrait sortir un livrable au printemps 2019 ;

- la pérennisation des débouchés en AMAP :

. accompagnement à la création et au développement d'AMAP, à leur fonctionnement/gestion, avec notamment des formations à la création, l'hébergement et la maintenance d'un site internet,

. organisation d'une semaine des AMAP sur la Métropole et la Région pour sensibiliser au modèle AMAP ;

- l'appui aux territoires sur l'alimentation par l'intermédiaire des diverses animations sur le sujet, la mobilisation des citoyens et des agriculteurs sur le sujet, la diffusion d'informations au sein du réseau, la participation aux espaces de concertation, etc.

L'association souhaite également développer les actions de sensibilisation des jeunes à l'alimentation durable et la promotion des AMAP sur les campus universitaires lors d'événements/forums en partenariat avec des structures régionales intervenant auprès de ces publics (Agence régionale de santé (ARS), Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), mutuelles étudiantes, Lyon à double sens, Générations Cobaye).

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 208 267 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 42 834 €. Le plan de financement pour 2019 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
développement d'outils performants + analyse données	46 818	Région Auvergne-Rhône-Alpes	60 001
accompagnement individuel et collectif des producteurs	79 200	Métropole de Lyon	42 834
pérennisation des débouchés en AMAP	41 125	autofinancement (adhésions)	54 886
appui aux territoires sur l'alimentation	30 480	prestations de service	30 793
animation réseau AMAP AuRA	10 644	fondation	5 000
<i>total dépenses subventionnables</i>	<i>208 267</i>	État	<i>21 309</i>
animation collèges	11 596	Métropole - PEDD (pour mémoire)	5 040
Total	219 863	Total	219 863

IX - Le Bol

Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, est une association créée en janvier 2015 qui regroupe 19 associations et organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'association favorise le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres et permet ainsi à chacune de se consolider et de se développer. La 1^{ère} action qui a permis au Bol de se structurer petit-à-petit a démarré en septembre 2014 avec la 1^{ère} fête des récoltes à Lyon.

Cette 1^{ère} édition a regroupé plusieurs centaines de personnes. Depuis, elle a été réitérée chaque année et connaît un succès de plus en plus large. En 2017, Le Bol a réussi à atteindre 50 % d'autofinancement dans l'organisation de cet événement, ce qui a permis d'équilibrer le budget. En rejoignant la structure en milieu d'année, la 1^{ère} salariée a donné un nouveau souffle à l'association, qui a réalisé en 2018 un important travail autour d'une gouvernance partagée.

Parallèlement, un grand nombre de coopérations ont pu se mettre en place entre les acteurs membres et les partenaires par l'instauration progressive d'un climat de confiance. Les épiceries indépendantes lyonnaises se sont, par exemple, regroupées sous un collectif appelé "Le haut du panier" qui ambitionne aujourd'hui de réaliser une communication commune, de mutualiser certains achats, etc.

Pour 2019, Le Bol prévoit de continuer à promouvoir la coopération entre les structures de l'alimentation durable, à travers différents projets menés de façon collective et participative, et à les amener petit à petit vers une autonomie de fonctionnement.

Ainsi, la Mule, projet de restructuration de la logistique et des transports au sein des structures du Bol, sera accompagnée par l'association vers son autonomie en 2020.

Une structure juridique indépendante sera alors créée pour porter et assurer le bon développement de ses missions.

Quant à la fête des récoltes, la 5^{ème} édition a rencontré un franc succès avec 20 000 visiteurs et un très bon accueil des animations proposées par le public métropolitain. Fort de cette réussite et avec l'ambition de sensibiliser encore plus de personnes, Le Bol souhaite changer d'échelle et organiser cet événement sur 2 jours pour la 6^{ème} édition, si elle trouve les financements nécessaires. Cela permettra d'accueillir encore plus de visiteurs, de proposer davantage d'animations et de concerts pour toucher plus de personnes, et de décharger les équipes techniques et bénévoles en étalant sur 2 jours le montage et le démontage du site.

Le Cercle d'accompagnement des restaurateurs, groupe de travail né en 2018, compte faire connaître ses membres et élargir le spectre de coopération au cours d'un grand événement organisé dans l'agglomération à l'automne 2019 à destination des fournisseurs et restaurateurs.

Le Bol poursuivra l'animation et l'entretien du réseau d'acteurs (à la croisée des initiatives métropolitaines autour de l'alimentation durable), notamment avec ses "Apéros Coup d'Bol" qui prendront une nouvelle forme, alternant 3 formats : les projections de films, les cafés-échanges sur un sujet, et les débats avec des intervenants invités.

Le Bol souhaite, par ailleurs, s'impliquer activement dans la définition de la politique alimentaire métropolitaine en cours de réalisation.

Le coût total des actions pour 2019 est estimé à 130 783 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 42 500 € (montant identique à 2018).

Le plan de financement pour 2019 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
organisation de la fête des récoltes 2018	83 283	recettes fête (buvette, ventes assiettes, etc.)	30 783
structuration et animation	47 500	Métropole de Lyon	42 500
		Fondation Carasso	25 000
		Ville de Lyon	6 000
		fondations privées/entreprises/sponsoring	23 500
		cotisations	3 000
Total	130 783	Total	130 783

X - Le Service de remplacement du Rhône

Le Service de remplacement du Rhône est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non-salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. C'est une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif. Il emploie 40 équivalents temps plein composés de 20 salariés à plein temps et d'embauches complémentaires et ponctuelles. La Mutualité sociale agricole (MSA) est une mutuelle de complémentaire santé qui prend en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.). Les autres motifs sont soutenus par le Département du Rhône, le CASDAR, la Chambre d'agriculture du Rhône, l'État et le Syndicat départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Département du Rhône (SDMIS - formation pompier) et la Métropole.

Pour 2019, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le Service de remplacement du Rhône et de le promouvoir auprès des agriculteurs métropolitains. Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions sur le territoire pour l'année 2019 est estimé à 6 107,50 € TTC, répartis comme suit :

- Métropole : 3 740,00 € TTC,
- adhérents et utilisateurs : 2 367,50 € TTC.

En 2018, la participation prévue était de 3 740 €. Le Service de remplacement du Rhône compte 7 adhérents sur la Métropole, mais pas de nouveaux adhérents cette année. Au total, un peu plus de 76 jours de remplacement ont été effectués sur le territoire de la Métropole, dont 9 jours sur des motifs aidés par la Métropole (mandat syndical) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 303 708 €, répartis comme suit :

- 98 053 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 35 275 € au profit de la SAFER Rhône-Alpes,
- 27 416 € au profit de l'association GDS du bétail du Rhône,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes,
- 27 090 € au profit de l'ARDAB,
- 20 800 € au profit de l'ADDEAR,
- 42 834 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,
- 42 500 € au profit de l'association Le Bol,
- 3 740 € au profit du Service de remplacement du Rhône,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole 2018-2020 de la Métropole,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône, la SAFER Rhône-Alpes, le GDS du bétail du Rhône, le CAJ du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes, l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP AuRA, l'association Le Bol et le Service de remplacement du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement, en résultant, soit 303 708 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.

.